

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 mars 2021 à 19 h, *selon le décret ministériel, sans la présence du public, par visioconférence.*

Étaient présents par visioconférence:

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1. PRÉAMBULE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2021-03-53

Il est proposé par Yves Winter

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. PRÉAMBULE**

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

3.1 Adoption des comptes payés

3.2 Adoption des comptes à payer

3.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

3.4 Adhésion au CAMF (anciennement) Espace MUNI (maintenant)

3.5 Entente Croix Rouge Canadienne

3.6 Société canadienne du cancer – Avril mois de la jonquille

3.7 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

3.8 Demande d'appui report d'élection municipale – Sainte-Hélène-de-Bagot

3.9 Règlement concernant le stationnement – Avis de motion

3.10 Règlement relatif à la numérotation numéros civiques – Avis de motion

3.11 Demande d'appui – Organisme Unis pour la Faune (UPF)

3.12 Demande d'appui – Habitation communautaire et sociale au Gouvernement

3.13 Demande d'appui – Municipalité de Saint-Jude

3.14 Demande au Fonds de développement rural

3.15 Demande au MAMH pour modifier l'orientation 10

3.16 Demande de soutien financier de l'école

3.17 Facture progressive de Groupe MTKR – rénovation 151, rue Gabriel

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

4.1 Rapport d'activités an 9

4.2 Offre pour « fit test » pour partie faciale des appareils respiratoires

4.3 Offre pour achat de 8 habits de combat « bunker »

4.4 Recherche des causes et circonstances d'incendie - offre de services

**5. TRANSPORT ROUTIER**

5.1 Demande pour branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard

5.2 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Offre de services de Simo pour mesure de boues
- 6.2 Offre pour achat d'un ordinateur industriel pour l'usine de filtration des eaux

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Avis de motion - Projet de règlement #333-21 amendant le règlement de lotissement 87-97
- 7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 169, rue Saint-Patrice
- 7.3 Dérogation mineure – 98, rang Saint-Georges
- 7.4 Projet domiciliaire – 19, rue Quintal
- 7.5 Désignation fonctionnaire désigné MRC – protection des boisés

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Demande particulière pour pallier au manque à gagner suite à la pandémie

## **9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**

## **10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. CORRESPONDANCE**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021**

Résolution 2021-03-54

Il est proposé par Jean-François Chagnon

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit adopté tel que soumis.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*La séance étant sans la présence du public, une question a été reçue par internet :*

- *Demande pour éclairage de rue au coin de la rue Quintal et du rang Saint-Édouard.*

*Réponse du conseil : Les élus vont regarder la problématique et voir à faire corriger le tout, s'il y a lieu.*

## **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

### **3.1 Adoption des comptes payés**

Résolution 2021-03-55

Il est proposé par Martine Bachand

Appuyé par Serge Desjardins

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de février 2021 totalisant la somme de 207 312,66 \$, en plus des salaires versés au montant de 47 259,49 \$ et d'en ratifier le paiement.

#### **ADMINISTRATION:**

R	ADMQ	Webinaire SEO – directrice générale	117,27 \$
D	Blain Denis et Gervais Carole	Remboursement taxes mun. 2020	9,88 \$
D	Buropro Citation	Divers équipements et fournitures de bureau	1 700,29 \$
D	Centre de Rénovation A.L.	Modifications diverses - HDV et achat de clés	2 161,53 \$
R	Citam	Frais annuels pour logiciel d'alerte	890,70 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Entretien HDV	454,71 \$
D	Copie du Centre-Ville inc.	Journal le Reflet - février	770,33 \$
D	Desjardins France	Remb.achat d'un rideau HDV + adaptateur usb	366,28 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - janvier	3 069,98 \$
R	Deslandes Aurélie	Subvention pour couches lavables	100,00 \$
D	Distribution Beta inc.	Produits nettoyants - HDV	202,24 \$
I	Financière Manuvie	Assurance collective - mars	3 972,93 \$
R-D	Fusion Expert Conseil inc.	Achat et installations diverses -déménag. HDV	7 767,43 \$
D	Global Payments	Frais terminal - janvier	34,49 \$
I	GLS (dicom)	Frais de poste - plaques	8,73 \$
D	Groupe CCL	Enveloppes 2 fenêtres	203,51 \$
I	Guerin Monic	Remboursement frais postaux	24,88 \$
I	Hydro-Québec	151 rue Gabriel	2 152,85 \$

D	Jeyco (Location entrepôt mobile)	Location d'un conteneur-entrepôt pour 4 mois	1 130,00 \$
D	Laferté Centre de Rénovation	Entretien HDV	750,84 \$
R	MDEG inc.	Entretien ménager- immeubles mun.+ prod.nett.	2 964,44 \$
D	Megaburo inc.	Frais copies	338,09 \$
D	Menuiserie Les Frères D	Modification meuble de bureau - dir.gén.	57,49 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - janvier 2021	8 186,57 \$
I	MRC Les Maskoutains	Travaux cours d'eau Delorme branche no.7	18 302,62 \$
R	MTKR (Groupe)	Facture progressive Réaménagement. 151 rue Gabriel	3 628,38 \$
D	Pelomix inc.	Base de ciment pour boîte dicom - HDV	189,71 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - janvier 2021 (taux réduit)	2 443,11 \$
I		DAS - janvier 2021 (taux régulier)	461,70 \$
D	Rita Fleuriste	Fleurs - décès beau-père d'un élu	103,47 \$
D	Rona inc.	Moulures, plaques etc. - HDV	146,64 \$
I	Sogetel	Frais tél. et internet - HDV	969,35 \$
D	Sotek	Vérification chauffage - HDV	562,81 \$
R	Systèmes Christian Dion inc.	Achat et installations diverses -déménag. HDV	22 030,10 \$
D		Mise à jour des codes d'accès - HDV	143,15 \$
I	Visa(Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - décembre	25,00 \$
I	Visa (Purolator)	Frais postaux pour fournitures de bureau	7,15 \$
D	Visa (Microsoft office 365)	Renouvellement 2 licences office 365	303,53 \$
D	Visa (Walmart)	Achat d'une télé et support mural - HDV 2ième	569,46 \$
R	Vision Info	Maintenance du site web	1 149,75 \$

#### BIBLIOTHÈQUE:

D	Buropro Citation	Cartouche d'imprimante	87,13 \$
R	Réseau Biblio de la Montérégie	Tarifcation et frais d'exploitation - janv.à mars	5 002,59 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$

#### LOISIRS:

I	Hydro-Québec	Parc des bénévoles	89,53 \$
R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	10 000,00 \$
R		Demande particulière janvier - pandémie	13 488,11 \$

#### SERVICE INCENDIE:

R	Ass. des chefs sécurité incendie	Renouvellement de la cotisation annuelle 2021	316,64 \$
R	CMP Mayer inc.	Divers équipements - incendie	974,12 \$
D	Demers Jean-François	Remb. gants de latex, prod.nettoyants etc.	80,79 \$
D	Excavation Sylvain Plante	Travaux suite à un incendie - 9 décembre	971,54 \$
I	Extincteurs Milton senc	Recharge et entretien des cylindres d'air	283,99 \$
D	Groupe Maska inc.	Lumière pour véh. Incendie	20,20 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 423,13 \$
D	Isotech Instrumentation inc.	Entretien des bunkers	1 158,06 \$
D	Municipalité d'Upton	Entraide du 9 décembre 2020	1 454,00 \$
I	Petroles Irving	Carburant	14,39 \$
I	Sogetel	Frais tél. - caserne	39,08 \$
D	Technilac R.G.	Calibration détecteurs 4 gaz	534,63 \$
D	Thibault & associés	Pièces pour auto-pompe	4,49 \$

#### URBANISME:

R	Infrastructel	Hon.prof.insp. et permis mi-nov et déc.	6 044,09 \$
R		Hon.prof. - insp.et permis - janvier	4 997,39 \$
R	Métivier, Urbanistes conseils	Hon.prof. - analyse et modification réglementaire	2 069,55 \$

#### VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

D	Akifer inc.	Form. plan de protection eau potable-S.Laplante	143,72 \$
D	Batteries Expert St-Hyacinthe	Boîte de piles - travaux publics	21,80 \$
I	Bell Gaz	Chauffage - garage	737,61 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	247,00 \$
R	Bi-eau Santé	Plan livraison d'eau - garage	25,00 \$
D	Bisson Service	Réparation pompe du puits no.3	132,17 \$
I	Brenntag Canada inc.	Produits chimiques - aqueduc	1 007,89 \$

D	Brunelle Réjean	Huile pour entretien des soufflantes	265,20 \$
I	Carrières d'Acton Vale	Abrasif 30%	5 557,82 \$
D	Centre du Pneu Upton inc.	Torquer les roues du Sterling	68,99 \$
R	Commission Scolaire des Trois-Lacs	Formation eau potable - Eric Bessette	3 751,26 \$
D	Compresseurs Québec	Entretien compresseur usine de filtration	346,42 \$
D	Compteurs d'eau du Québec	Achat de compteurs d'eau	3 667,70 \$
R	Contrôle P.M. inc.	Service technique - puits no.2	169,44 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Equipements et pièces - travaux publics	205,54 \$
I	Eurofins Environex	Analyses eaux usées et eau potable	616,57 \$
R	Excavation Sylvain Plante	Transport d'abrasif	501,51 \$
R	Ferme Cerpajo	Déneigement - 2ième versement	11 519,93 \$
R	Flibotte Karine et Morin Patrick	Aide pour entretien croix de chemin	100,00 \$
D	Freightliner et Sterling (Camions)	Entretien Sterling	177,70 \$
D	Fusion Expert Conseil inc.	Soutien informatique - garage et usine	115,84 \$
D	GLS (Dicom)	Frais postaux - travaux publics	33,59 \$
D	Groupe Maska inc.	Entretien Sterling	100,04 \$
I	Hydro-Québec	110 Terrasse Bagot, 105 rue Lacroix	4 339,89 \$
I		près du 110 des Erables, 48 rue Parent	641,49 \$
D	Lawson Products	Entretien pépinière et équip.de sécurité	185,88 \$
D	Marché Sylvain Martel	Divers achats - travaux publics	49,41 \$
D	Mecanique Mobile L'Eclair inc.	Solde de facture - entretien pépinière	60,00 \$
D	Micanic inc.	Réparation pépinière	2 144,77 \$
D		Réparation pépinière	1 012,17 \$
R	Ministre des finances du Québec	Renouvellement certificat - utilisation pesticides	196,00 \$
D		Frais carte d'apprenti (Eric B) opérateur eau potable	35,50 \$
D	Québec Bolt	Pièces diverses - travaux publics	109,28 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	325,86 \$
D	Pièces d'Auto Acton Roxton	Pièce pour entretien Sterling	51,05 \$
I	Regie Inter .d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - ajust.2020 et janv.2021	11 438,05 \$
I		Recyclage et organique - ajust.2020 et janv.2021	6 711,36 \$
I		Quote-part vers.1 et programme vid.inst.septique	7 834,98 \$
D	Rona Inc.	Entretien usine d'épuration	100,35 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées	465,36 \$
D	Solutions supérieures S.E.C.	Chiffons industriels - travaux publics	168,67 \$
I	Suez	Vanne pour turbidité - aqueduc	560,72 \$
D	Technilab R.G.	Calibration 4 gaz - garage et aqueduc	310,43 \$
D	TNT Pro Custom inc.	Entretien Sterling	1 103,34 \$
I	Ultramar	Carburant	1 845,81 \$
D	Würth	Remplacement d'équipement - travaux publics	550,22 \$
		<b>TOTAL DES FACTURES PAYÉES</b>	<b>207 312,66 \$</b>
I	Salaires versés	Mois de février	47 259,49 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

### 3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2021-03-56

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-François Chagnon

Appuyé par Marie-Josée Deaudelin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 4 298,85 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

### **SERVICE INCENDIE:**

<i>Ressorts Maska</i>	<i>Réparation des fissures du camion citerne Inter</i>	<i>2 533,59 \$</i>
<i>Ste-Marie (Centre du camion)</i>	<i>Réparation du camion citerne Volvo</i>	<i>1 765,26 \$</i>
<b>TOTAL DES FACTURES À PAYER</b>		<b>4 298,85 \$</b>

### **3.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Ce point a été retiré, car aucun dossier n'est acheminé à la vente pour taxes.

### **3.4 Adhésion à Espace MUNI (anciennement CAMF)**

Résolution 2021-03-57

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire est membre du Carrefour Action Municipale et Famille, connu maintenant sous le nom d'Espace MUNI, que son adhésion vient à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler ;

Considérant qu'Espace MUNI est un organisme fournissant une multitude d'outils pertinents à la conduite des politiques familiales et des aînés et regorge d'informations utiles pour les municipalités et les membres des comités ;

En conséquence ;

Il est proposé par Yves Winter

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle de la municipalité de Saint-Liboire à Espace MUNI pour l'année 2021 ;
- D'autoriser le paiement de la facture au montant d'environ 45,42 \$ taxes incluses relative à ce renouvellement et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents inhérents à la présente résolution.

### **3.5 Entente Croix-Rouge Canadienne**

Résolution 2021-03-58

Considérant l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne quant à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

En conséquence ;

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Martine Bachand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De rembourser la somme de 0,17 \$ / per capita pour l'année 2021, représentant 521,22 \$ et d'en effectuer le paiement.

### **3.6 Société Canadienne du Cancer – Avril mois de la jonquille**

Résolution 2021-03-59

Considérant que chaque année plus de 55 000 Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important, qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécoises et les Québécois ;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à toutes les Québécoises et Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécoises et les Québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécoises et les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

En conséquence ;

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

### **3.7 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle qui mentionne que l'application dudit règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

### **3.8 Demande d'appui Sainte-Hélène-de-Bagot pour report d'élection municipale**

Point reporté à une séance ultérieure.

### **3.9 Règlement #331-21 abrogeant le règlement #306-18 et établissant les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la municipalité - Avis de motion**

Résolution 2021-03-60

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Serge Desjardins

à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro #331-21 abrogeant le règlement #306-18 et établissant les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la municipalité.

L'objet de ce règlement est d'établir les dispositions concernant le stationnement et la circulation sur les chemins publics de la municipalité.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

### **3.10 Règlement #332-21 abrogeant le règlement #279-15 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques - Avis de motion**

Résolution 2021-03-61

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par Serge Desjardins

à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro #332-21 abrogeant le règlement #279-15 relatif à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques.

L'objet de ce règlement est d'établir les dispositions relatives à la numérotation, l'affichage et l'installation des plaques de numéros civiques.

La directrice générale procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

### **3.11 Demande d'appui – Organisme Unis pour la Faune (UPF)**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

### **3.12 Demande d'appui – Habitation communautaire et sociale du gouvernement du Québec, programmation Accès-Logis**

Résolution 2021-03-62

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence ;

Il est proposé par Yves Taillon

Appuyé par Yves Winter

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

### **3.13 Demande d'appui – Municipalité de Saint-Jude – Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »**

Résolution 2021-03-63

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des employés municipaux, des élu·es et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance de la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QUE les élu·es et les employés municipaux prennent parfois des décisions difficiles dont certaines engendrent de la violence, de l'intimidation et des menaces ;

ATTENDU QUE toute personne doit pouvoir évoluer dans un environnement de travail sain et exempt d'intimidation et de violence ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec a mis en place le Plan de lutte contre l'intimidation des élu·es (PLI-Élu·es) pour inciter les élu·es, les gestionnaires et les autres employés des municipalités qu'elle

dessert à dénoncer les actes de violence et d'intimidation dont ils peuvent être victimes dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QU'en janvier 2013, l'ADMQ a lancé une campagne de sensibilisation zéro violence dans les municipalités ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 4 décembre 2020, la déclaration d'engagement intitulée « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martine Bachand

Appuyé par Marie-Josée Deaudelin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner, valoriser et faire reconnaître le travail réalisé quotidiennement par la direction générale ainsi que par l'ensemble des employés de la Municipalité de Saint-Liboire ;

QUE le conseil municipal demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, de reconnaître et de valoriser le travail effectué par les directions générales ainsi que les employés municipaux depuis le début de cette crise sanitaire;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, à l'UMQ, à l'ADMQ, ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains.

### **3.14 Demande au Fonds de développement rural**

Résolution 2021-03-64

Considérant que la municipalité veut procéder à déposer un projet dans le cadre d'une demande d'aide au fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour fabrication de bacs surélevés;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Winter

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural ; et/
- D'autoriser la directrice générale France Desjardins à signer tout document relatif au projet « fabrication de bacs surélevés », et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

### **3.15 Demande au Ministère des affaires municipales et de l'habitation de modifier l'orientation 10 en matière d'aménagement du territoire**

Résolution 2021-03-65

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire, avec une population de 3064 citoyens demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que soit modifié le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains concernant les zones de réserve et la densification par hectare;

Considérant qu'une des modifications demandées est pour tenir compte, entre autres, des terrains qui sont situés face à une rue qui offre des services d'aqueduc et d'égout de ne pas faire partie de l'affectation zone de réserve d'aménagement où la construction n'est pas permise, mais de transférer ces terrains dans une zone prioritaire;

Considérant que la Municipalité souhaite que le schéma d'aménagement de la MRC soit modifié afin de permettre la construction sur les terrains vacants situés le long des rues desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout, cette demande avait été envoyée à la MRC des Maskoutains et a été refusée par cette dernière;



Considérant que la Municipalité souhaite sortir les terrains des zones de réserve afin d'y permettre la construction;

Considérant que l'orientation 10 du gouvernement limite notre Municipalité en nous privant de revenus de la vente de terrains potentiels pour la construction;

Considérant que les zones de réserve privilégient les promoteurs qui possèdent des terrains dans une zone prioritaire;

Considérant que les zones de réserve ralentissent et privent de revenus supplémentaires la Municipalité, de plus qu'elles ralentissent le développement;

Considérant que les zones de réserve empêchent les propriétaires de ces zones de jouir de leurs terrains;

Considérant que les zones de réserve font perdre la valeur des terrains zonés ainsi;

Considérant que les zones de réserve empêchent la compétition entre les entrepreneurs d'où la hausse de prix des terrains;

Considérant que la municipalité compte actuellement 6 zones de réserve qui se retrouvent dispersées un peu partout dans le noyau villageois;

Considérant que la densification imposée dans le Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains de 16 logements à l'hectare (pour les années 2021 à 2026) et 18 logements à l'hectare (pour les années 2027 à 2031) serait trop demandée pour une municipalité de moins de 5 000 de population;

Considérant que pour une municipalité de moins de 5000 de population, 16 logements à l'hectare seraient amplement suffisants;

Considérant que notre Municipalité de moins de 5 000 de population n'a pas beaucoup d'industries;

Considérant que notre Municipalité est une municipalité-dortoir;

Considérant que nos citoyens qui ont choisi notre Municipalité veulent avoir une grandeur de terrain qui leur permettent de faire des activités à la maison, sur leur propriété;

Considérant que madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation organisera une grande consultation afin de réformer la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, sous peu et qu'elle prendra en considération tous les problèmes qu'apportent l'orientation 10;

Considérant que la municipalité est totalement en désaccord avec l'orientation 10 pour tous les faits énumérés ci-avant;

Considérant que la municipalité demande l'appui de toutes les autres municipalités, en plus de celles qui sont touchées par ladite orientation 10 à se prononcer sur leur désaccord et en faire part à la Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

En conséquence;

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- demander à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'orientation 10 en tenant compte des réalités des petites municipalités;
- demander à MRC des Maskoutains son appui dans ce dossier;
- demander l'appui de toutes les municipalités en plus de celles qui sont touchées par l'orientation 10;
- transmettre copie de cette résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- transmettre copie de cette résolution, pour appui à la MRC des Maskoutains, à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à notre députée provinciale, madame Chantal Soucy;

### **3.16 Demande d'aide financière de l'école Henri-Bachand**

Résolution 2021-03-66

Considérant la demande d'aide financière de l'école Henri-Bachand quant au manque à gagner dû à la pandémie;

En conséquence,

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin

Appuyé par Martine Bachand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de leur accorder le montant de 4 000 \$ tel que demandé, pour les aider à palier au manque à gagner dû à la pandémie.

### **3.17 Facture progressive de Groupe MTKR – rénovation du 151, rue Gabriel**

Résolution 2021-03-67

Considérant la rénovation de l'édifice du 151, rue Gabriel par Groupe MTKR ;

En conséquence,

Il est proposé par Yves Winter

Appuyé par Serge Desjardins

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de ST Architectes, d'acquitter la facture progressive de Groupe MTKR pour rénovation de la bâtisse du 151, rue Gabriel au montant d'environ 30 668,33 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que le montant excédent le montant budgété sera pris à même le surplus accumulé affecté aux infrastructures communautaires.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Rapport d'activités an 9 – schéma de couverture de risques**

Résolution 2021-03-68

Considérant le rapport d'activités de l'an 9 du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire quant au schéma de couverture de risques ;

En conséquence ;

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt du rapport d'activités de l'an 9 du service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Liboire quant au schéma de couverture de risques.

### **4.2 Offre pour « fit test » pour partie faciale des appareils respiratoires**

Résolution 2021-03-69

Considérant que le service incendie doit procéder au « fit test » de la partie faciale des 21 pompiers de Saint-Liboire ;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Martine Bachand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à l'Arsenal pour les « fit test » de la partie faciale des 21 pompiers de Saint-Liboire selon son offre datée du 5 février 2021 au montant d'environ 900 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

### **4.3 Offre pour achat de 8 habits de combat « bunker suit »**

Résolution 2021-03-70

Considérant que 8 pompiers doivent remplacer leurs habits de combat, les leurs étant expirés ;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Winter

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement de 8 habits de combat selon la soumission de L'Arsenal datée du 9 février 2021 au montant d'environ 15 760 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

#### **4.4 Recherche des causes et des circonstances d'incendie – Création d'une équipe régionale**

Résolution 2021-03-71

Considérant que la recherche des causes et circonstances en incendie représente une étape importante lorsqu'on procède à une analyse des incidents en matière d'incendie et que la MRC désire se doter d'un tel service ;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la MRC des Maskoutains du désir de la municipalité de Saint-Liboire d'adhérer à ce service, si toutes les municipalités de la MRC qui sont concernées par ce service désirent y adhérer, afin d'en diminuer les coûts le plus possible.

#### **5. TRANSPORT ROUTIER**

##### **5.1 Demande de branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard**

Résolution 2021-03-72

Considérant une demande pour branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard près des boîtes postales;

En conséquence,

Il est proposé par Martine Bachand

Appuyé par Yves Winter

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement d'un lampadaire sur la rue Adrien-Girard, et ce, moyennant des frais d'environ 500 \$ pour la potence et le lampadaire, en plus de 440 \$ pour l'installation et le raccordement selon le courriel d'Hydro-Québec daté du 27 janvier 2021 et d'en effectuer le paiement.

##### **5.2 Offre pour travaux de rapiéçage de pavage de nos rues, routes, rangs**

Résolution 2021-03-73

Considérant que des travaux de rapiéçage de pavage s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de rapiéçage de pavage dans nos rues, routes et rangs selon le budget adopté pour l'année 2021 et ce, jusqu'à un montant maximal de 80 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. *La liste des endroits ciblés des travaux devra être transmise à la direction générale au plus tard le 31 mai. Le pavage à réparer devra être fait en même temps que la réparation des ouvertures de couvercles de trous d'homme, et ce, afin de ne pas se retrouver avec des trous non bouchés une partie de l'été.*

#### **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

##### **6.1 Offre de services de Simo pour mesure de boues dans les étangs aérés**

Résolution 2021-03-74

Considérant l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues dans les étangs aérés;

En conséquence,

Il est proposé par Yves Taillon

Appuyé par Yves Winter

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Simo pour services professionnels pour la mesure de boues des étangs aérés datée du 27 janvier 2021 au montant d'environ 2 300 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

##### **6.2 Offre pour achat d'un ordinateur industriel pour l'usine de filtration des eaux**

Résolution 2021-03-75

Considérant l'offre pour achat d'un ordinateur industriel pour l'usine de filtration des eaux;

En conséquence,  
Il est proposé par Serge Desjardins  
Appuyé par Yves Winter  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Contrôle PM inc. datée du 23 février 2021 au montant d'environ 4 194 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.  
À noter que ce montant sera soumis pour remboursement à la TECQ 2019-2023.

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Projet de règlement #333-21 amendant le règlement de lotissement #87-97**

#### **Avis de motion**

Résolution 2021-03-76

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 333-21 *amendant le règlement de lotissement #87-97*.

L'objet de ce règlement est de limiter l'application des dispositions sur la cession pour fins de parc et espace vert à certaines parties du territoire.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

### **Projet de règlement #333-21 amendant le règlement de lotissement #87-97**

#### **Résolution d'adoption du projet de règlement**

Résolution 2021-03-77

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement sur le lotissement ;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Considérant que le règlement sur le lotissement contient des dispositions sur la cession pour fin de parc et espace vert ;

Considérant que ces dispositions doivent être modifiées afin d'en limiter l'application à certaines parties du territoire municipal ;

En conséquence ;  
Il est proposé par Serge Desjardins  
Appuyé par le conseiller Yves Taillon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le projet de règlement numéro #333-21 amendant le règlement de lotissement #87-97 ;
- de tenir une assemblée publique de consultation le mardi 6 avril 2021, à 19 heures, à la salle du Conseil afin que le projet de règlement soit expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet soient entendus. Durant la pandémie, il est indiqué que les personnes doivent poser leurs questions avant la séance et doivent être reçues à la municipalité avant 16 h le jour même de la séance.

### **7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 169, rue Saint-Patrice**

Résolution 2021-03-78

Considérant que la demande de permis de construction d'un triplex a été déposée le 17 septembre 2020 pour l'adresse du 169, rue Saint-Patrice située en zone H-11 assujetti au PIIA;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les PIIA numéro 308-18 puisqu'il s'agit d'un projet d'une nouvelle construction situé dans le noyau villageois;

Considérant que le requérant a effectué les modifications demandées à son projet suite à la séance de novembre 2020 ;

Considérant que les modifications et les précisions apportées au projet permettent de respecter davantage les caractéristiques du bâtiment et celles des bâtiments voisins;

Considérant que le projet respecte maintenant mieux les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que le bâtiment proposé reprend des éléments architecturaux de l'ancien bâtiment du 169, rue Saint-Patrice;

Considérant que le requérant a présenté un plan en couleur du bâtiment à construire;

Considérant que l'alignement pourrait être amélioré afin d'améliorer le milieu bâti de ce secteur;

Considérant que la grille d'analyse de la demande de PIIA a été dûment remplie par les membres du CCU ;

En conséquence ;

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Martine Bachand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

D'autoriser l'émission du permis de construction pour le triplex qui sera situé au 169 rue Saint-Patrice à la condition suivante :

- Que le requérant obtienne une dérogation mineure afin d'autoriser une marge avant réduite afin de mieux respecter l'alignement du cadre bâti du secteur.
- De plus, il a été suggéré d'ajouter un élément décoratif au second étage entre les deux fenêtres. Cette suggestion n'est pas obligatoire à l'émission du permis de construction. Si le requérant fait une proposition d'un élément décoratif, alors cet élément pourra être autorisé par l'inspecteur en fonction sans devoir soumettre à nouveau la demande au CCU.

### **7.3 Dérogation mineure – 98, rang Saint-Georges**

Résolution 2021-03-79

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

Considérant que la demande de dérogation mineure se fait en respect des objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que l'application des règlements de la municipalité ne porte pas préjudice sérieux au propriétaire;

Considérant qu'aucun permis de construction pour l'agrandissement en marge arrière du bâtiment accessoire n'a été demandé ou émis par la municipalité.

En conséquence ;

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Jean-François Chagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

De refuser la demande de dérogation mineure, en raison :

- Que l'application du règlement ne cause pas de préjudices sérieux au demandeur ;
- Que l'annexe visée par la demande de dérogation mineure n'a pas fait l'objet d'un permis de construction ;
- De plus, il est recommandé d'appliquer la réglementation en vigueur afin de rectifier la situation non conforme du bâtiment accessoire situé au 98, rang Saint-Georges.

### **7.4 Projet domiciliaire – 19, rue Quintal**

Résolution 2021-03-80

Considérant que la demande se veut une présentation préliminaire aux membres du CCU d'un projet domiciliaire potentiel en zone H-12;

Considérant que le projet répond aux besoins et vœux de densification de la municipalité;

Considérant que le terrain visé par la demande a une grande superficie et donc un potentiel de développement intéressant pour la municipalité;

Considérant que l'aménagement proposé prévoit une entrée directement sur la rue Quintal;

Considérant que l'aménagement proposé nécessiterait la démolition d'un bâtiment accessoire en bois;

Considérant que le projet proposé se situe au noyau villageois de la municipalité;

Considérant que les plans préliminaires prévoient un développement en arrière de plusieurs résidences unifamiliales d'un (1) à deux (2) étages;

Considérant que l'application des règlements de la municipalité ne porte pas préjudice sérieux au propriétaire;

En conséquence ;

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Winter

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

De ne pas amorcer une modification réglementaire au zonage pour autoriser l'usage résidentiel multifamilial en raison :

- Que le projet doit être considéré dans son ensemble en incluant le milieu environnant.
- Il serait intéressant pour la municipalité de prévoir un règlement sur les PPCMOI (Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble) afin d'être en mesure de recevoir et de mieux traiter ce type de demande.

## **7.5 Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la MRC pour la protection des boisés**

Résolution 2021-03-81

Considérant qu'il est opportun de désigner un fonctionnaire désigné adjoint aux fins de l'application du *Règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés*;

En conséquence,

Il est proposé par Yves Taillon

Appuyé par Marie-Josée Deaudelin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner madame Chantal St-Amant, responsable de l'application du *règlement régional #05-164 relatif à la protection des boisés*.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Demande particulière pour pallier au manque à gagner suite à la pandémie due au coronavirus Covid-19**

Résolution 2021-03-82

Considérant la pandémie et la fermeture obligatoire des installations sportives, et ce, depuis le printemps 2020 ;

Considérant le manque à gagner pour pallier aux frais courants, frais fixes des Loisirs St-Liboire inc. ;

Considérant la demande des Loisirs St-Liboire inc. pour leur venir en aide pour défrayer le coût des factures courantes ;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Desjardins

Appuyé par Yves Taillon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre le montant de 10 624,77 \$ couvrant les frais de février 2021. À noter que la municipalité a reçu un montant du gouvernement pour être utilisé afin d'atténuer les impacts de la pandémie due à la Covid-19 et qu'une partie de cette somme est affectée pour combler la demande des Loisirs St-Liboire inc.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Conseil d'établissement – École Henri-Bachand*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et Bassin versant Delorme/Ferré*

Monsieur Yves Winter : *Aucun comité*

Monsieur Yves Taillon: *CCU – Bassins versants*

Monsieur Serge Desjardins: *Loisirs*

Madame Martine Bachand : *Aucun comité*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*La séance étant sans la présence du public, ce point n'est donc pas traité car la Municipalité a déjà répondu à la première période de questions.*

**11. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 février au 2 mars 2021 a été transmise à chaque membre du conseil.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2021-03-83

Il a été proposé par Yves Taillon

Appuyé par Yves Winter

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 52.

---

**Claude Vadnais,  
Maire**

---

**France Desjardins, GMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 avril 2021.***